



Municipalité de La Doré

5000, rue des Peupliers, La Doré (Québec) G8J 1E8

TÉL.: (418) 256-3545 - Téléc.: (418) 256-3496

Courriel: info@municipalite.ladore.qc.ca

Site internet: www.municipalite.ladore.qc.ca

SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES TOILETTES À GRAND DÉBIT PAR DES TOILETTES À FAIBLE CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Dans le cadre du plan d'action favorisant l'économie de l'eau potable, la Municipalité de La Doré a mis en place un programme de subvention visant le remplacement des toilettes à grand débit par des toilettes à faible consommation dans les résidences unifamiliales et multifamiliales. Un montant de 50\$ ou 100\$ sera versé aux propriétaires répondant aux conditions d'admissibilité.

Les toilettes à grand débit consomment près de 30 % du volume d'eau utilisé à l'intérieur d'une maison. En utilisant moins d'eau potable, les toilettes à faible consommation permettent à la municipalité de diminuer le coût de traitement de l'eau potable et des eaux usées.

Les modèles de toilette offerts dans les deux catégories admissibles (à réservoir de 6 litres et moins ou à double chasse) par le biais du programme sont disponibles chez Matériaux Du-Bois de La Doré. Une subvention de 50\$ sera accordée pour une toilette à réservoir de moins de 6 litres et une subvention de 100\$ sera accordée pour une toilette à double chasse.

Pour être admissible, le propriétaire et les travaux de remplacement doivent respecter les conditions suivantes:

- le bâtiment doit se trouver sur le territoire de la Municipalité de La Doré et **être desservi par les infrastructures municipales d'aqueduc**;
- le bâtiment unifamilial ou multifamilial doit servir principalement à des fins résidentielles;
- les seuls travaux donnant droit à une demande de remise sont ceux visant à remplacer une toilette à grand débit (≥ 7 litres) par l'installation d'une toilette à faible consommation d'eau potable (≤ 6 litres);
- ces travaux peuvent être exécutés par le propriétaire ou par un entrepreneur;
- les travaux d'installation de la nouvelle toilette à faible consommation d'eau potable doivent être entièrement complétés;
- l'achat de la toilette de remplacement doit avoir été effectué **exclusivement** chez Matériaux Du-Bois de La Doré;
- la **facturation doit être signée** par le propriétaire du bâtiment;
- le bénéficiaire du programme **doit rapporter la toilette remplacée** à l'Écocentre avec une **preuve de retour**;
- La Municipalité se réserve le droit de procéder à une vérification chez le bénéficiaire du programme.
- la demande de remboursement doit être effectuée avec le **bon à l'endos, signée par le propriétaire et comportant la preuve de l'Écocentre**.

**SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT
DES TOILETTES À GRAND DÉBIT PAR
DES TOILETTES À FAIBLE CONSOMMATION
D'EAU POTABLE**

Nom(s) du (des) propriétaire (s): _____

Adresse de l'immeuble visé : _____

Votre résidence est desservie par le réseau d'aqueduc municipal : OUI NON

La toilette remplacée a été rapportée à l'Écocentre : OUI NON

Signature Écocentre

Subvention pour toilette avec réservoir de moins de 6 litres (50\$)

Subvention pour toilette à double chasse (100\$)

Signé à La Doré, le _____ 2017.

Propriétaire admissible

Reçu par :

Autorisé par Stéphanie Gagnon,
Directrice générale

Personnel municipal

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA